



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Armée de Terre
Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan
Direction des Formations d'élèves**

Guer, le 25 septembre 2026
N°2026/2643/AMSCC/DFE/ESM3/OSA

Le lieutenant-colonel Alexis Hamelin
commandant le 3^e bataillon de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr
à
Monsieur le maire de Le Hézo

OBJET : Déplacement à pied d'un détachement de militaires sur la presqu'île de Rhuys.
ANNEXE : Une.

Dans le cadre de la formation des élèves-officiers de l'armée de Terre, l'académie militaire de Saint-Cyr-Coëtquidan organisera une marche de jour sur le sentier de grande randonnée GR34 de la presqu'île de Rhuys, en traversant les communes de Le Hezo, Saint Armel, Sarzeau et Le Tour du Parc, le jeudi 22 octobre 2026 de 10h00 à 17h00.

Cette marche se déroulera de jour et s'effectuera sans aucune manœuvre militaire. Elle regroupera plusieurs groupes de 20 à 30 soldats en armes et sans munition.

Afin de garantir la sécurité et le bon déroulement de l'activité, quelques véhicules logistiques de type véhicules légers tout terrain seront employés et en attente sur quelques points de l'itinéraire, sans qu'aucun d'entre eux n'excède le gabarit des véhicules civils qui circulent habituellement sur le territoire de votre commune. En outre, cet exercice n'impliquera ni hélicoptère, ni aucun autre type d'aéronefs.

La présente lettre détaille dans son annexe les modalités d'exécution de l'activité.

Le lieutenant-colonel Alexis Hamelin
commandant le 3^e bataillon
de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr

Original signé



ANNEXE

PRÉSENTATION DE LA MARCHE

1. NOM ET NATURE DE L'EXERCICE

Déplacement à pied, hors du domaine militaire, sur le sentier des douaniers du GR34 de la presqu'île de Rhuys du 3ème bataillon de l'École spéciale militaire de Saint Cyr, le jeudi 22 octobre 2026 de 10h00 à 17h00 sans exercice tactique.

Remise des képis aux élèves-officiers au château de Suscinio (56370) le jeudi 22 octobre 2026 de 18h00 à 20h00.

2. CALENDRIER DE L'EXERCICE

Le jeudi 22 octobre 2026 de 10h00 à 20h00.

3. FORMATIONS PARTICIPANT A L'EXERCICE

Le 3e bataillon de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (ESM).

4. LIEU DE L'EXERCICE / préfecture concernée

Cette marche se déroulera sur les communes et territoire des communes de Le Hézo (56450), Saint Armel (56450), Sarzeau (56370), Le Tour du Parc (56370).

5. RESPONSABLES DE L'ACTIVITÉ

Commandant du 3^e bataillon de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr :

Lieutenant-colonel Alexis HAMELIN

alexis.hamelin@intradef.gouv.fr

02 97 70 74 43 / 06 86 98 12 93

Officier de marque de l'exercice, adjoint du commandant du 3^e bataillon de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr :

Chef de bataillon Ludovic RUNAVOT

ludovic.runavot@intradef.gouv.fr

02 97 70 74 44 / 06 24 29 75 23

6. MOYENS ENGAGÉS

- Effectifs : 210 élèves-officiers répartis en groupe de 20 à 30 marcheurs.
- Véhicules : 4 véhicules légers type tout terrain (Land Rover, VT4) ;
- Aéronefs : néant ;
- Munitions et artifices : néant.

7. ITINERAIRE

La marche se déroulera selon l'itinéraire établi ci-dessous.

